

## Procès verbal conseil d'école du 9 mars 2021

Membres conseil d'école

NOM	PRÉSENT	EXCUSÉ
Directeur de l'école - Président : Stéphane LAFRANCESCHINA	x	
Enseignants de l'école		
Anaëlle AMBLARD	x	
Christian PUEL	x	
Dominique DENOUX		x
Françoise MARTIN-NÈBLE	x	
Jean-Christophe TURC	x	
Line MIRA	x	
Marina SCHEIDEL	x	
Philippe GÉRON	x	
Séverine GREVERATH	x	
Yoann HIEBOUS	x	
<b>Représentants des parents d'élèves titulaires</b>	<b>Supplé(e) par</b>	
Marie LAZZAROTTO		x
Saliha LEMHANDI		
Claire BRUANT	x	
Nadia HARRAT	x	
Ahmad HABLY	x	
Tristan COMBIER		
Ouidade BETTAHAR		x
Noureddine ZITOUNI	x	
Giulia COLAPIETTRO	x	
Marie ARLOTTO	x	
<b>Membres de droit</b>		
<b>Inspectrice de l'Éducation Nationale :</b> Anne-Karine PAQUIER-PIOT		
<b>Maire de la Commune ou son représentant :</b> Mme OLMOS	x	
<b>VOIX CONSULTATIVE</b>		
<b>Enseignant de langues vivantes :</b> Hafid ALAOUI	x	
<b>D.D.E.N :</b> Nanou Jourdan	x	
<b>Représentants des parents d'élèves titulaires : Conseil de section internationale</b>		
Saliha LEMHANDI		
Israa SAILAWI	x	
Noureddine ZITOUNI	x	
Aymen ALBOUCHI (suppléant)	x	

Le conseil d'école est ouvert à 18h11

Le directeur ouvre le conseil d'école en visioconférence, rappelant les règles de fonctionnement à chacun pour la prise de parole et l'interdiction d'enregistrement vidéo ou audio de celle-ci conformément à la réglementation en vigueur.

## **1. Organisation générale de l'école**

### **1.1 Bilan de l'exercice incendie**

L'exercice incendie qui s'est déroulé le 25 février s'est déroulé dans de bonnes conditions.

### **1.2 Aides apportées aux élèves en difficulté**

Le directeur présente aux parents délégués les dispositifs existants au sein de l'école pour venir en aide aux élèves en difficulté.

Au sein de l'école élémentaire différents dispositifs sont en place :

- Équipe éducative

Elle est réunie à l'initiative du directeur et/ou de l'enseignant afin que les différents adultes intervenants auprès d'un enfant échangent sur sa scolarité, ses points forts, ses points faibles et cherchent ensemble les aides à mettre en place.

- Activités pédagogiques complémentaires (APC)

Cette aide est proposée par l'enseignant de la classe afin de répondre aux difficultés passagères d'un élève sur des compétences ciblées. L'organisation est en général par période, avec l'enseignant de la classe ou par regroupement de niveau avec un autre enseignant. Les créneaux sont définis par les enseignants soit sur le temps de la pause méridienne ou à 16h00.

- Projet d'accueil individualisé (PAI)

Pour les élèves ayant une pathologie chronique, une allergie, une intolérance alimentaire. A la demande du médecin scolaire, du médecin traitant, du directeur de l'école un protocole se met en place.

- Projet personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Un projet mis en place par l'enseignant de la classe à l'attention des élèves ayant une maîtrise insuffisante de certaines connaissances ou compétences. En coopération avec la famille le projet est mis en place et suivi afin d'aider l'élève à progresser, s'investir.

- Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Dans le cadre de la reconnaissance de handicap d'un élève, les parents déposent un dossier auprès de la MDPH de l'Isère pour le faire ils seront accompagnés par l'équipe pédagogique de l'école, l'enseignant référent. Une compensation sera proposée par la MDPH (humaine, matérielle, aménagement du temps scolaire...).

- Projet d'accompagnement personnalisé (PAP)

Sur proposition du conseil des maîtres, de la famille un projet peut être mis en place pour aménager les modalités d'apprentissage d'un élève. Celui s'inscrit dans la durée tout au long de la scolarité de l'enfant.

L'ensemble de ces démarches se font en coopération avec les familles dans l'intérêt de l'enfant vis à vis de sa scolarité.

### **1.3 Effectifs 2020 et suivi pour la rentrée 2021**

A ce jour la visibilité des effectifs pour la rentrée 2021 est fragile, le directeur se base sur les données dont il dispose à ce jour. Ces effectifs changeront d'ici le 3ème conseil d'école.

Le directeur présente dans un premier temps les effectifs de l'année scolaire en cours. Les données montrent que les effectifs de la section internationale représentent 35 % de l'effectif total contre 65 % pour les élèves en classe « ordinaire ». Néanmoins, l'équilibre entre

élèves de secteur (51%) et en dérogation (49%) est atteint.

Concernant la section internationale (90 élèves) 92 % sont en dérogation et 8 % du secteur de l'école. Les élèves de la section viennent essentiellement de la commune de Grenoble 72 % puis de Fontaine (9%) et Echirolles (9%), Meylan, Seyssins, St Martin d'hères, Crolles St Egrève (2%).

Les effectifs prévisionnels pour la rentrée 2021 sont communiqués :

2021/2022

Classe	Départs	Arrivées secteur	Arrivées dérogation	Ordinaire	Section internationale	Total
CP		≈ 14	≈ 13		20	≈ 47
CE1	1 ou 2			36	16	≈ 52
CE2				26	16	42
CM1				33	16	49
CM2		1		29	17	47

M. Hably demande si le directeur connaît le nombre de places ouvertes en section internationale sur les autres niveaux que le CP. Le directeur répond qu'il ne souhaite pas communiquer sur ce point étant donné que la décision est prise par la Division des Élèves (service de la DSDEN).

Le directeur précise que ces chiffres sont indicatifs et pourront énormément varier d'ici le mois de septembre.

## 2. Vie de l'école

### 2.1 Bilan comptable des comptes de la coopérative scolaire au 31 août 2020

La comptabilité a été arrêtée au 31 août 2020, contrôlée par des enseignants (bien qu'un appel ait été lancé aux parents) et vérifiée au siège départemental de l'OCCE.

L'école Menon dispose de deux comptes : général (les participations des familles), subventions (pour les subventions versées par les collectivités).

Compte général : exercice arrêté à 7 985€

Recettes : 100 % familles (participation, ventes....)

Dépenses : 69 % charges éducatives, 17 % adhésion OCCE et assurance établissement, 11 % achat de biens durables

Compte subvention : exercice arrêté à 11 438,37€

Recettes : 3479€ Ville de Grenoble (subventions fonctionnement et projet), conseil départemental 1500€

Dépenses : 76 % charges éducatives, 15% achats durables.

Les soldes sont importants car de nombreuses actions n'ont pas pu avoir lieu et ont été reportées sur l'année 2020-21.

La subvention versée pour le projet ENS des CE2 2019-20 a été reportée sur l'action en 2020/21.

Le Projet fresque répond à plusieurs années de subvention pour atteindre 2000€, la réalisation

aura lieu au printemps 2021.

Sur l'année scolaire 2020-21, l'équipe a décidé d'investir dans l'achat de vidéoprojecteurs afin que les classes puissent bénéficier d'un nouvel outil pédagogique permettant l'utilisation de documents couleurs, l'utilisation de support vidéo : 4 appareils pour les classes, 1 pour l'enseignant de section internationale soit un budget de plus de 2 000€ avec le matériel annexe (multiprises, rallonges électrique, un lecteur DVD d'appoint pour les personnels n'ayant pas de lecteur CD sur leur ordinateur personnel, les sacs de transport). A ce jour l'équipe enseignante dispose d'un vidéoprojecteur pour deux classes. Le directeur souligne que ce type d'investissement incombe à la ville, malheureusement les besoins sont là en classe et cette utilisation du numérique peut contribuer à réduire le volume de photocopies qui explose chaque année entre autre à cause de la hausse du prix de la ramette ( la coopérative subvention à acheter pour plus de 500€ de papier supplémentaire en 2019-20, 336€ à ce jour pour l'année scolaire 2020-21).

Les représentants des parents d'élèves demandent ce que représentent les « charges éducatives ».

Le directeur donne quelques exemples : les entrées pour les séances école et cinéma, des ateliers dans un musée, l'achat de livres pour un atelier de lecture, les adhésions aux Incorruptibles, l'achat de jeux coopératifs pour des classes, de ballons pour la récréation, des abonnements pour la classe, l'achat matériel pour réaliser des expériences, des achats pour réaliser des projets de classe.

### **Projets pédagogiques de l'année scolaire mis en place avec les financements de la ville, du département, de la coopérative scolaire**

Ils sont lourdement impactés par la crise sanitaire, néanmoins les enseignants cherchent des solutions pour faire des propositions à leurs élèves.

- Maintenus :

La réalisation d'une fresque murale sur le site Gémond, le printemps du livre pour 2 classes, les sorties ENS pour 4 classes, la semaine de la presse pour 4 classes, la formation aux premiers secours pour les CM1 et CM2, Jardin de l'île d'Amour pour une classe de CE2, la piste d'éducation routière pour des CM.

- Aménagés :

L'école du spectateur avec l'espace 600 pour les classes de CE2, les conseils d'enfants, la photographie de classe.

- Sont suspendus en attente d'une évolution de la situation sanitaire : les séances École et cinéma pour les classes participantes, le projet Rugby et Fair-play pour une classe de CM et les CE2.

- Sont annulés :

les cycles Natation et Ski, les sorties musées

Le directeur présente la solution retenue par l'équipe enseignante pour la photographie de

classe de cette année scolaire. Les représentants des parents d'élèves font part de leur satisfaction.

## **2.2 Évaluations nationales CP/CE1**

Celles-ci ont eu lieu en septembre pour les CP et CE1, puis janvier pour les CP. Ces évaluations ont donné des résultats cohérents avec les observations faites par les enseignants et ont permis de mettre en place les APC. En janvier, les évaluations des CP portent sur la fluence et l'entrée dans l'écrit. Les enseignants ont rendu compte des résultats aux parents.

## **2.3 Section internationale (informations)**

Les candidatures pour les élèves souhaitant entrer en section internationale collège sont à déposer d'ici le 26 mars. La quasi totalité des élèves de section internationale de CM2 présente leur candidature.

Concernant les admissions en section internationale école, les informations n'ont pas encore été communiquées par la direction des services académiques mais elles ne sauraient tarder.

## **3. Moyens matériels et utilisation des locaux**

### **3.1 Aménagements au sein de l'école**

D'aspect général les demandes des travaux du quotidien sont bien prises en charge par les services de la ville de Grenoble.

- Sécurisation des abords du site Gémond

Le directeur a rencontré les services de la ville et de la Métro afin de présenter la situation constatée à travers une cohabitation difficile entre le dépose minute, le stationnement anarchique voitures de parents d'élèves, la piste cyclable, les piétons, les trottinettes au milieu des quels les enfants descendent des véhicules parfois sans aucune vigilance.

Les services de la Métro avaient déjà à l'esprit de réaménager cet axe, ceux-ci auront lieu en réorganisant le passage de la piste cyclable, déplaçant le dépose minute. Mme Olmos précise que les services devraient faire un retour sous peu au directeur de l'école que la sécurité aux abords des écoles est une thématique inscrite dans le projet de l'équipe municipale actuelle. Une étude sera faite aussi avec la piétonisation à venir du secteur Sainte Claire- Notre Dame afin de savoir s'il y aura un report de la circulation.

Un parent d'élève souligne qu'il est parfois difficile de se garer aux abords de l'école et qu'il faut le prendre en compte. Le directeur le reconnaît en même temps certains comportements sont dangereux pour les enfants quand les parents les font descendre au milieu de la chaussée.

- Fenêtres du site Gémond

Le changement des huisseries côté Nord est reporté sur une nouvelle programmation pluriannuelle.

- Restaurant scolaire (Jean Moulin et Gémond)

L'état du sol du restaurant du site Gémond va être vérifié par des techniciens, des remontées d'odeurs de moisissure sont dérangeantes, l'état du sol questionne. Sur le site Hébert, l'utilisation du restaurant scolaire de la maternelle a été une solution intéressante permettant

aux enfants de manger sur un seul service. Madame Olmos précise qu'à terme la ville souhaite abandonner le restaurant Jean Moulin.

Reporté sur une nouvelle programmation pluriannuelle.

- Absence d'alarme PPMS

Mise en place de groupe de travail avec les directeurs et les services de la ville. A ce jour, il n'est pas possible de déclencher une alerte PPMS entendable par l'ensemble des personnels (scolaire, périscolaire).

- Cour de récréation et isolation phonique (Hébert)

Le bruit dans les cours de récréation est très gênant, plusieurs enseignants ont constaté des atteintes physiques, des mesures de décibels ont été réalisées il y a deux ans. Des travaux sont intervenus sur le plafond du préau, une végétalisation d'un mur est initiée mais très lente. Les parents d'élèves ont fait la proposition d'installation de protection phonique, une réponse leur a été faite par les services. Mme Olmos souligne une question juridique concernant la proposition des parents pour laquelle le directeur lui demande d'apporter des précisions ce qu'elle fera ultérieurement par courriel.

Les enseignants du site Gémond constatent eux aussi un bruit croissant dans la cour de récréation. Sur les deux sites l'organisation en lien avec le non brassage des élèves permet d'atténuer provisoirement le bruit subit par les personnels et les enfants.

- Fissures importantes dans les escaliers (site Gémond)  
En cours d'étude

### **3.2 Développement du numérique à l'école**

Un groupe de travail s'est mis en place sur ce sujet et réunira les services de la ville de la Métropole et de l'éducation nationale.

Depuis plusieurs années le directeur et l'équipe enseignante signalent les difficultés qui sont les leurs de travailler avec l'équipement informatique mis à disposition par la ville.

Une première visioconférence a eu lieu hier sur l'axe des besoins des directions d'école, il laisse entrevoir une écoute des services des collectivités contraints par des budgets.

Prochainement le groupe de travail se réunira sur les thématiques « numérique et enseignants », « numérique et élèves ». L'objectif étant de permettre à la ville de déposer un projet dans le cadre du plan de relance numérique pour les écoles.

Comme d'autres directions, le directeur de l'école Menon a souligné l'utilité du Wifi en conformité avec les recommandations afin que l'équipe enseignante puisse disposer d'un accès internet en classe ou lors de réunion.

Les enseignants rappellent que les ordinateurs présents en fond de classe plantent très

régulièrement. Monsieur Turc souligne qu'il avait pris l'habitude de travailler avec ses postes mais que les situations de blocage sont trop nombreuses. En conséquent, les enseignants utilisent les ordinateurs qui leur ont été donnés par le passé sur lesquels des systèmes d'exploitation Mint ont été installés et permettent de naviguer sur internet et d'imprimer. Le choix de la ville de travailler avec un système Linux s'entend, c'est un choix politique. Néanmoins les ordinateurs sur lesquels Primtux a été installé semblent ne pas être suffisamment puissants et rament en permanence. A ce jour, les enseignants n'utilisent pas les ordinateurs des classes face aux nombreuses difficultés, plusieurs ont testé mais font face à de trop nombreux problèmes.

Beaucoup d'enseignants de l'école utilisent leur ordinateur personnel et faute de connexion utilisent les données de leur forfait téléphonique personnel.

Mme Olmos dit que la ville de Grenoble sait qu'il y a un gros soucis dans ce domaine, qu'il faut laisser le groupe de travail aboutir. M. Hiebous demande si un plan numérique est en place sur la ville, si l'école Menon serait prioritaire ? Mme Olmos répond qu'un plan numérique est en place, qu'il y a 80 écoles à équiper, elle n'est pas sûre que l'école Menon soit prioritaire, c'est à voir. Concernant le WIFI plusieurs scénarii sont à l'étude, le choix n'est pas tranché.

Les enseignants soulignent aussi qu'il serait souhaitable qu'ils puissent (pour ceux qui en sont capables) avoir la main sur les postes et installer les logiciels qui leur sont utiles. La question de la sécurité du réseau informatique de la ville est mis en avant. Le directeur rappelle que les ordinateurs des écoles sont indépendamment connectés à internet, qu'ils n'ont rien à voir avec le réseau de la collectivité.

Un représentant des parents d'élèves fait remarquer que cela fait 4 ans que le sujet est évoqué en conseil d'école et que la situation n'évolue pas, ce n'est pas normal.

Le directeur rappelle qu'il faut que la collectivité locale se souvienne que les enseignants sont les premiers utilisateurs des postes informatiques présents dans les écoles, que ce sont des outils au service d'une pédagogie, sans concertation ni écoute des enseignants les postes continueront à prendre la poussière en fond de classe.

Les enseignants soulignent que si des parents ont des contacts pour des dons de postes informatiques les enseignants les accueilleraient avec plaisir.